

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE CORCELLES-CORMONDRECHE CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ «UNE GRAND'RUE À 20 KM/H» (MC-CC-005)

Mesdames, Messieurs,

En date du 25 mars 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

En préambule, nous vous présentons nos excuses pour le délai de réponse à ce mandat citoyen. En effet, comme nous souhaitions intégrer dans cette réponse un ordre de grandeur en termes de calendrier, nous avons pris le temps d'une coordination avec Viteos concernant leurs estimations relatives au déploiement du chauffage à distance dans ce secteur.

La proposition formulée dans le cadre de ce mandat est de limiter la zone à 20km/h, entre le haut de la Grand'Rue et le croisement avec la rue du Prieuré, voire au-delà. Cette solution permettrait d'assurer une meilleure sécurité des piétonnes et piétons, sans pénaliser les automobilistes. Cela favoriserait aussi un meilleur vivre-ensemble entre les différentes usagères et différents usagers de cet espace.

Viteos prévoit des travaux conséquents dans l'ensemble de la rue afin de raccorder les bâtiments du village à la centrale du chauffage à distance des Safrières. Ces travaux étant prévus à ce stade pour 2027-2028, ce sera donc l'opportunité d'analyser un réaménagement complet de la rue directement à la suite de cette intervention, notamment pour prendre en compte les aspects sécuritaires liés à l'absence de trottoir. Les propriétaires et les habitantes et habitants du village seront bien entendu consultés sur ce projet, notamment sur les aspects des aménagements urbains, des éventuelles plantations et du stationnement. Le réaménagement de cette rue mutualisé avec les travaux du chauffage à distance sera ainsi l'occasion d'améliorer la sécurité et la qualité des espaces publics tout en valorisant le patrimoine bâti du village.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 8 septembre 2025,

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

La vice-chancelière,



Evelyne Zehr